

gouvernement fédéral a depuis toujours adoptées en élaborant la politique nationale de l'habitation. La première hypothèse voulait que l'habitation pouvait servir de levier économique pour redresser l'économie en période de chômage et de stagnation. On ne tentait nullement de considérer l'habitation comme étant en soi une importante politique sociale. On trouvait plus facile et plus économique de construire de nouvelles maisons que de réparer les anciennes.

• (2120)

Deuxièmement, le gouvernement fédéral a eu tendance à adopter la technique du bulldozer en rénovation urbaine, en voulant tout démolir dans le centre ville et y ériger d'étrincelantes tours d'acier, de verre et de béton entourées de parcs de stationnement et d'espaces verts. Jusqu'au milieu des années 60 au moins, le gouvernement fédéral avait cru que c'était là ce que voulaient vraiment les citoyens. D'ailleurs, c'était plus facile et, à vrai dire, cela ne contraignait pas le gouvernement à consulter les gens.

Troisièmement, seul Ottawa, supposait-on, avait qualité pour déterminer tous les aspects de la politique du logement, y compris le dosage exact des divers programmes. On jugeait les gouvernements provinciaux incapables d'établir leurs propres priorités en fait de programmes ou d'affecter comme il le convenait les deniers publics aux divers organismes ou particuliers qui fourniraient effectivement les habitations.

On tenait même encore moins à ce que les municipalités établissent des politiques d'habitation à l'échelon local. Nous avions plutôt à Ottawa la Société centrale d'hypothèques et de logement, organisme hautement bureaucraté, qui tentait par voie d'approbation de contrôler tous les aspects de l'habitation, même jusqu'à la qualité de projets particuliers. Le paternalisme s'exerçait sans frein avec une organisation hautement centralisée, était censée répondre aux besoins de tout un pays à l'aide d'une seule série de normes et de règlements. Résultat: une indifférence générale au fait que les diverses régions du Canada avaient besoin de politiques différentes en matière d'habitation. Certaines régions du pays auraient peut-être eu avantage à mettre en œuvre des programmes de construction domiciliaire, tandis que d'autres auraient mieux fait de prévoir un mélange plus approprié, étant donné le nombre relativement élevé d'habitations existantes qui se détérioraient lentement.

On a consenti, pendant plusieurs années, des prêts pour l'amélioration de maisons, aux termes de l'article 28 de la loi nationale sur l'habitation. Cette disposition, cependant, ne portait pas sur des prêts directs consentis par la Société; elle n'avait pour objectif que la garantie des prêts consentis par les banques ou les organismes agréés de crédit à tempérament. Si la banque ou l'organisme de crédit refusait, le propriétaire était laissé pour compte. Si le gouvernement fédéral s'était intéressé à maintenir et à améliorer les réserves de logements existants, le ministre aurait pu tout simplement présenter une loi reportant l'article 28 à la partie I de la loi afin de consentir des prêts directs, mais le gouvernement n'a pas bougé.

Cet immobilisme du gouvernement fédéral a manifestement été accentué par une réduction draconienne du recours à l'article 28 prévoyant des prêts pour l'amélioration de maisons. De 1955 à 1959, quelque 31,000 prêts ont été consentis chaque année. Au cours des trois dernières années, ces prêts sont passés de 10,000 à 9,000. L'an dernier, on ne comptait que 7,000 prêts pour l'amélioration de

maisons au pays. Le gouvernement fédéral ne s'est pas inquiété de cette baisse et n'a pas cherché à en découvrir les causes.

Je dirais que cette insouciance à l'égard de la remise en état des logements existants dans les grandes villes canadiennes est imputable à une centralisation excessive de l'élaboration de politiques et de l'administration. Le gouvernement s'est abstenu de s'adjoindre les provinces et les municipalités dans l'élaboration de programmes. Qui plus est, lorsque certaines provinces ont demandé des allocations d'infrastructure réparties sur trois ou cinq ans, afin d'acquiescer la souplesse voulue pour s'engager dans des programmes d'innovation, de concert avec les municipalités dans les secteurs stratégiques, Ottawa a dit «non». Parallèlement, quand certaines provinces exigeaient de la souplesse afin de tenir compte de leurs besoins urbains et ruraux particuliers, Ottawa a encore refusé. Cette vieille rigidité va se maintenir. Le gouvernement actuel refuse aux provinces et aux municipalités l'occasion d'établir leurs propres priorités. C'est Ottawa qui décide ou rien ne se fait. Tant que le gouvernement fédéral persistera à dominer les divers programmes comme il l'a fait dans le passé, ces derniers seront en retard sur les besoins du public. La centralisation est inflexible, inhumaine et dépassée.

Le gouvernement central doit, nul n'en doute, déterminer la dimension des problèmes de logement à la grandeur du pays et fixer des objectifs nationaux. Il s'agit clairement d'une tâche du fédéral. Je crois que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) l'a clairement expliqué dans son discours de jeudi dernier. Ces objectifs doivent cependant servir de contexte et de cadre à l'élaboration de programmes provinciaux et municipaux de logement qui conviennent le mieux aux besoins de chaque collectivité et de chaque région.

Nous nous retrouvons en 1973 avec un bill élargi et une variété de programmes de rattrapage dont l'administration centralisée manque de souplesse. Ces programmes comme ceux d'aide à l'accession à la propriété, de remembrement foncier, de nouvelles collectivités, d'amélioration des quartiers et de remise en état des maisons ne sont pas nécessairement mauvais ou indésirables. Le problème, c'est que le mélange et l'équilibre de ces programmes relèveront toujours de la SCHL, organisme trop souvent insensible aux besoins locaux.

Examinons les dépenses envisagées à l'échelle nationale pour chacun de ces programmes. Essayons de découvrir ce que le ministre avait en vue quand il en a fait la répartition. Il nous a dit qu'il révélerait le montant exact des crédits du programme à l'étape de l'étude en comité; mais en juin dernier il a révélé quels avaient été ses projets quand il avait présenté une version précédente du bill.

Il avait alors donné une idée des dépenses à engager au cours de la première année d'exécution du programme: quelque 155 millions de dollars serviraient à l'aide à la propriété domiciliaire, quelque 70 millions au remembrement et 6 millions seulement à la réfection domiciliaire. La réfection domiciliaire ne constituerait que 1.3 p. 100 des dépenses totales de 457 millions de dollars prévues à l'époque pour la première année, ce qui donne une idée de la priorité que le gouvernement accorde à l'habitat existant. Même si on devait y ajouter les 80 millions de dollars prévus au titre du programme d'amélioration des quartiers, cela porterait l'engagement total au titre des zones domiciliaires existantes à 18.8 p. 100 seulement du total des fonds fédéraux engagés au cours de la première